

RAPPORT N° 91/3-19
au Conseil Municipal

OBJET

ETUDE DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES MAJEURS
SUR LE SITE DE LA RIVIERE DES PLUIES

EXTENSION AU SECTEUR DE PRIMA

Par Délibération en date du 15 décembre 1990, vous avez autorisé le lancement d'une étude de protection contre les risques majeurs dus à la Rivière des Pluies sur le secteur Domenjod/ Ilet-à-Quinquina.

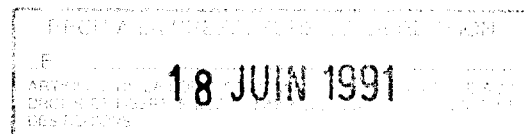
Il s'avère que cette étude gagnerait en cohérence si elle était étendue au secteur de Prima qui se situe juste en aval du site.

Le coût de cette extension d'étude s'élèverait à 150 000 F subventionné à hauteur de 70 %.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer les conventions et toutes les pièces relatives à cette opération, à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et des autres collectivités locales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/3-19
du Conseil Municipal
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

ETUDE DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES MAJEURS
SUR LE SITE DE LA RIVIERE DES PLUIES

EXTENSION AU SECTEUR DE PRIMA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-19 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Environnement, Travaux et Appels d'Offres, Urbanisme, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet d'extension au secteur de Prima de l'étude de protection contre les risques majeurs dus à la Rivière des Pluies -étude portant initialement sur le site Domenjod/ Ilet-à-Quinquina- (estimation : 150 000 F).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les conventions et toutes les pièces relatives à cette opération, et à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et des autres collectivités locales, à hauteur de 70 %.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

